

## DOSSIER MONTEURS LIGNES TRANSPORT

Consœurs, Confrères,

La lettre d'entente **VALORISATION DES EMPLOIS MONTEURS LIGNES TRANSPORT** (n° 17-1500-22) a pris fin le 31 juillet 2019; voici donc un suivi des derniers mois :

▲ Vos représentants syndicaux ont amorcé des discussions avec la Direction TransÉnergie à la suite de la signature de la convention collective en début d'année 2019 pour trouver une solution de remplacement à cette lettre d'entente afin de prendre soin des enjeux syndicaux de nos monteurs Transport.

▲ D'autres interventions du 1500 ont commencé ce printemps afin de s'assurer du respect intégral de la lettre d'entente n° 17-1500-22 concernant le comblement des postes prévu à l'Annexe 1. Des discussions pour un règlement des différents griefs déposés sont toujours en cours.

▲ Lorsque la Direction TransÉnergie a obtenu son mandat, pour la valorisation de l'emploi de monteur Transport, une négociation a débuté le 15 juin 2019. Par contre, ce mandat de la Direction contient certains nouveaux enjeux qui nous amènent à se repositionner et cette situation cause des délais supplémentaires.

Nous vous informerons dès que des développements concrets nous le permettront.

Syndicalement,

*Continuons*  
**ENSEMBLE**

*Stéphane Michaud,  
Président provincial*

*Sylvain Dubreuil,  
Secrétaire général*